



j'aime
la forêt...

sans
déchets

ensemble,
protégeons-la !



Pour une
forêt
propre



QUE TROUVE-T-ON EN FORÊT ?

Des fleurs, des traces d'animaux, des arbres majestueux, des sentiers pour nos promenades, et aussi parfois... des meubles, des matelas, des cafetières, des cartons, des peintures, des bouteilles de gaz. La forêt n'y échappe pas : visibles le long des routes ou dans des zones plus reculées, les dépôts sauvages et déchets en tout genre sont trop souvent une réalité dans nos sous-bois.

Des petit tas, mais aussi des volumes plus importants de détritus sont régulièrement abandonnés au fil des saisons. Au printemps et en été, lorsque les travaux de bricolage et de jardinage sont d'usage, les dépôts de végétaux, briques, bétons

et vitrages tapissent et écrasent couramment les sols. L'hiver, après les fêtes de Noël notamment, ce sont les sapins usagés qui viennent envahir les lieux.



L'ONF mobilisé sur la gestion des déchets

La propreté est l'une des premières préoccupations des promeneurs. Dans les forêts publiques, c'est-à-dire celles qui appartiennent à l'État et aux collectivités locales (régions, départements, communes), la gestion des déchets est assurée par les agents de l'ONF. Chaque année, plusieurs tonnes de déchets nocifs et polluants sont ramassés le long des routes, sur les parkings ou dans les sites fréquentés par le public.

À noter !

Jeter des déchets dans un milieu naturel est strictement interdit et est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à **1 500 € et plus**

Quelques types de déchets ramassés par les forestiers

ENCOMBRANTS
meubles, canapés, matelas...

**ÉQUIPEMENTS
ÉLECTRONIQUES**
téléviseurs, ordinateurs, téléphones portables...

EMBALLAGES
cartons, barquettes, sacs plastique, bouteilles, paquets de cigarettes...

PRODUITS CHIMIQUES
peintures, acides, solvants, huiles...

DÉCHETS DE CHANTIER
gravats, briques, planches, tuiles...

DÉCHETS VERTS
branches, feuilles, tontes...

DÉCHETS DANGEREUX
bouteilles de gaz, amiante...

LES DÉCHETS, QUEL IMPACT SUR LA FORÊT



L'homme fabrique des déchets que la nature ne sait pas décomposer : sacs plastiques, aluminium, journaux, canettes, bouteilles, piles. Au-delà de l'impact visuel et paysager produit par la présence de ces détrit, ces déchets polluent les eaux, les sols et piègent certains animaux. Les bouteilles abandonnées en forêt se transforment, par exemple, en redoutables pièges pour les petits mammifères. Attirés par l'odeur et les restes de liquide qu'ils contiennent, ces derniers pénètrent à l'intérieur et se retrouvent prisonniers. Régulièrement déversées en forêt, les piles contiennent aussi des substances qui infiltrent et contaminent les sols et les nappes phréatiques. Certains déchets peuvent également contenir des matériaux nocifs (amiante...) et être dangereux pour la santé humaine.



Temps de dégradation des déchets

BOUTEILLES EN VERRE



4000
ANS

CANETTES EN ALUMINIUM



de 100
à 500
ANS

SACS PLASTIQUE

de 100 à
450 ANS



CIGARETTES

de 2 à 3
ANS



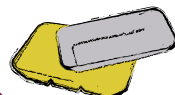
BOUTEILLES EN PLASTIQUE

de 100
à 1000
ANS



POLYSTYRENE

de 100 à 500
ANS



CHEWING-GUM

de 5 à 10
ANS



JOURNAUX / MAGAZINES

de 3 à 6
MOIS



JETER LES DÉCHETS VERTS, C'EST POSSIBLE ?



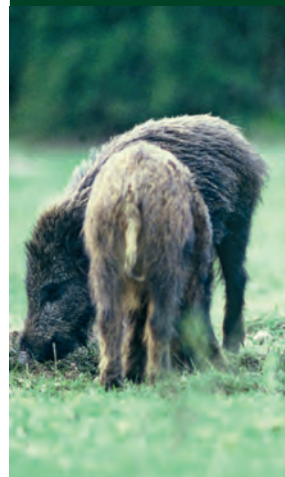
Les déchets verts sont des déchets « organiques » issus notamment de l'entretien des espaces verts, des jardins, des terrains de sports : feuilles mortes, tontes de gazon, branches de haies et d'arbustes, déchets d'entretien de massifs (plantes ornementales). Nourries des meilleures intentions, certaines personnes pensent que jeter leurs déchets verts permettra d'enrichir le sol grâce à leur décomposition. Bien que déposer ses végétaux peut sembler inoffensif pour la faune et la flore, ce geste dégrade en réalité les sols forestiers pour plusieurs raisons :

➡ les feuilles des jardins proviennent souvent d'essences ornementales que la forêt met beaucoup de temps à transformer en humus,

➡ les grandes épaisseurs d'aiguilles, d'herbes de tonte, de feuilles, dues aux dépôts successifs des riverains, asphyxient localement le sol.

Et les restes alimentaires ?

Perte d'instinct sauvage ,
empoisonnement...
Les restes de
certains aliments
(pommes, pain,
sandwich) laissés
par les hommes
en forêt perturbent
les animaux
et peuvent être
très dangereux.



À noter !

L'enrichissement du sol produit par les dépôts entraîne des modifications pouvant favoriser une surpopulation de certaines espèces animales (sangliers) et favoriser le développement de plantes invasives (renouée du Japon par exemple).

1 litre d'huile
usagée déversé
dans la nature peut
couvrir **1 000 m²**
d'eau et empêcher
l'oxygénation
de la faune
et de la flore
pendant
des années.

QUELLE CONDUITE ADOPTER ?



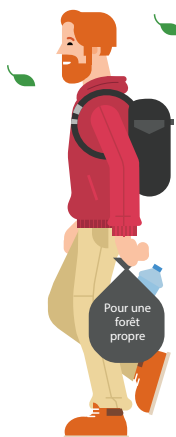
Un seul comportement valable : adopter une attitude responsable et changer nos habitudes pour limiter la pollution, participer à la préservation des milieux naturels et porter ensemble la devise « Sans déchets, la forêt est plus belle ! ».

Autrement dit, pensons à...

➡ **remporter** nos déchets en nous munissant d'un sac dédié lors de nos balades ;

➡ **signaler** la présence des dépôts sauvages auprès des forestiers ;

➡ **devenir** des ambassadeurs d'une forêt propre et en pleine santé, en participant aux opérations de ramassage collectif organisées tout au long de l'année !



Des forêts sans poubelles

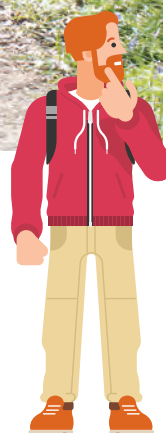
Excepté dans les lieux très fréquentés, les poubelles ont été retirées des espaces forestiers. Dans les zones éloignées des circuits de ramassage urbain, la collecte des déchets est plus difficile et plus coûteuse pour la collectivité. Autre constat effectué : la présence des poubelles auparavant dans les forêts n'empêchait pas les dépôts sauvages et incitait les animaux à venir fouiller au risque de se blesser ou de s'étouffer. D'où la volonté d'agir à la source en incitant les citoyens à remporter leurs déchets !

OÙ DÉPOSER MES DÉCHETS



Tous concernés !

En France, les entreprises sont responsables des déchets qu'elles produisent. Ainsi, un particulier qui engage des travaux à son domicile peut s'assurer auprès de l'entrepreneur qu'il élimine et/ou favorise le traitement des déchets dans une installation agréée en lui demandant de fournir un justificatif de mise en décharge avant paiement. Un comportement qui permet ainsi de réduire les déchets sauvages en forêt.



Que faire de mes matériaux inertes (béton, gravats etc.), matériels électroniques et végétaux, encombrants, produits chimiques ?

Le dépôt de ces déchets est possible dans les déchèteries ou les recycleries.

Que faire de mes déchets verts et des épluchures de fruits et légumes ?

Le compostage domestique des déchets verts est un processus naturel qui transforme les végétaux en compost pour le jardinage.

Que faire de mes emballages, des bouteilles et canettes ?

Souvenez-vous : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ! En triant nos déchets, nous garantissons leur réutilisation pour fabriquer de nouveaux produits. Les déchets non recyclables seront traités et serviront à produire de l'eau chaude et de l'électricité.

Des @dresses pour agir !

Déchèteries et recycleries

www.sinoe.org/thematiques/consult/ss-theme/4
www.ressourcerie.fr/

Tri et recyclage communal

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou des syndicats intercommunaux de gestion des déchets.



RETROUVEZ **SUPER PROMENEUR**
SUR **WWW.ONF.FR** /   

Office national des forêts

2, avenue de Saint-Mandé 75570 Paris Cedex 12

Photographies, illustrations @ ONF, iStock et Bunka - Graphisme Valérie Charlanne
Février 2016 - Impression ONF Fontainebleau

L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de gestion durable des forêts



PEFC™ 10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org